



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. générale  
9 avril 2022

Français  
Original : anglais

---

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la biodiversité et  
les services écosystémiques**

**Neuvième session**

Bonn (Allemagne), 3–9 juillet 2022

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Évaluation des connaissances : rapport de cadrage  
pour une évaluation méthodologique de l'impact et de  
la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité  
et des contributions de la nature aux populations**

**Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique des  
conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et  
sur les contributions de la nature aux populations et de la  
dépendance des entreprises à leur égard, et propositions pour  
rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de la  
Plateforme**

**Note du secrétariat**

**Introduction**

1. Au paragraphe 4 de la section II de la décision IPBES-7/1, la Plénière a approuvé le processus de cadrage pour une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (ci-après dénommée « évaluation des entreprises et de la biodiversité »), conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme, définies à l'annexe I de la décision IPBES-3/3, et sur la base du rapport initial de cadrage de l'évaluation, présenté à la section IV de l'appendice II du document IPBES/7/6, et a décidé d'envisager de conduire cette évaluation sur une période de deux ans, selon une méthode accélérée.
2. Au paragraphe 6 de la section II de la décision IPBES-8/1, la Plénière a prié le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, d'examiner les processus de cadrage dans d'autres organes tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en vue de faire des propositions pour rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de la Plateforme.
3. La Plénière sera invitée à prendre note des propositions pour rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de la Plateforme, énoncées dans la section I ci-dessous, à examiner le rapport de cadrage figurant dans l'annexe de la présente note et à décider du début de la réalisation de l'évaluation.

---

\* IPBES/9/1.

## I. Propositions pour rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de la Plateforme

4. En réponse à la requête de la Plénière, le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, a comparé la forme et la structure des rapports de cadrage de l'évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances) et de l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur), ainsi que des évaluations réalisées antérieurement par la Plateforme, avec les aperçus des chapitres relatifs aux contributions des groupes de travail I et II au Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (ci-après dénommés « aperçus des chapitres »), qui servent de rapports de cadrage.
5. Les cinq grandes différences suivantes ont été relevées :
6. Les aperçus des chapitres précisent qu'ils doivent être considérés par les auteurs comme indicatifs. Les documents de cadrage de la Plateforme n'incluent pas de note de ce type ;
7. Les aperçus des chapitres sont très succincts et constituent une liste de points clés, fournissant les thèmes de chaque chapitre et section, sans ordre particulier. Les aperçus des chapitres relatifs aux contributions des groupes de travail I et II comprenaient quelque 1 200 et 2 000 mots, respectivement. Par comparaison, les rapports de cadrage de l'évaluation des interdépendances et de l'évaluation du changement transformateur contenaient quelque 6 200 mots chacun ;
8. L'aperçu des chapitres relatifs à la contribution du groupe de travail II fixe un nombre maximal de pages pour chacune des sections de ladite contribution. À ce jour, les rapports de cadrage de la Plateforme n'ont pas fourni d'informations de ce genre ;
9. Les aperçus des chapitres contiennent les annexes suggérées, dont une annexe comprenant la liste des auteurs et des examinateurs de l'évaluation. À ce jour, les rapports de cadrage de la Plateforme n'incluent pas de telles informations.
10. Le rapport de cadrage de l'*Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* (voir la décision IPBES-4/1, annexe I) était, avec environ 6 000 mots, d'une longueur comparable aux évaluations des interdépendances et du changement transformateur. Les rapports initiaux de cadrage établis par le Groupe d'experts multidisciplinaire pour l'*Évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire* et pour l'*Évaluation des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques* étaient plus concis, comptant quelque 1 700 mots chacun. Ils comprenaient des sections sur la portée, les fondements, les hypothèses et l'utilité (dans le cas de l'évaluation sur la pollinisation), ainsi qu'un aperçu des chapitres, dont un bref paragraphe sur le contenu de chaque chapitre. Ils ne comprenaient pas de section sur les questions générales (incluse pour la première fois dans le rapport de cadrage de l'évaluation mondiale) ou sur l'approche méthodologique (incluse pour la première fois dans le rapport de cadrage de l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages).
11. Sur la base des informations présentées dans les paragraphes précédents, le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, recommande que les futurs rapports de cadrage :
  12. Soient plus courts (quelque 3 000 mots maximum, par exemple), avec des sections moins nombreuses et plus succinctes ;
  13. Suggèrent des limites concernant la longueur du résumé à l'intention des décideurs et des chapitres, en fonction de la nature de l'évaluation.
  14. Des rapports de cadrage plus courts donneraient une plus grande marge de manœuvre aux auteurs pour élaborer une évaluation qui reflète les dernières données scientifiques disponibles, tout en réduisant le temps nécessaire à l'examen et l'approbation des rapports par la Plénière.
  15. Les recommandations ci-dessus ont déjà été appliquées au projet de rapport de cadrage pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité (voir l'annexe du présent document).

## **II. Cadrage d'une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations**

16. En réponse au paragraphe 4 de la section II de la décision IPBES-7/1, le Groupe d'experts multidisciplinaire, assisté par un groupe de spécialistes, a établi le rapport de cadrage pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité, qui figure dans l'annexe à la présente note. Un aperçu du processus suivi pour la production du rapport de cadrage figure dans le document IPBES/9/INF/10.

17. Comme déjà indiqué dans le document IPBES/8/INF/7 sur l'état d'avancement du cadrage de l'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard, il a été suggéré que le lancement de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité soit reporté à la dixième session de la Plénière. Un calendrier potentiel des évaluations jusqu'en 2030 figure dans le document IPBES/9/12.

## Annexe

# Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard

## I. Portée, fondements, calendrier et couverture géographique et approche méthodologique

### A. Portée

1. L'objectif de cette évaluation méthodologique est de renforcer la base de connaissances à l'appui des efforts déployés par les entreprises pour réaliser la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable et d'éclairer les accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité, ainsi que les processus et les efforts menés dans ce cadre. L'évaluation permettra de classer les différents types de conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de dépendance des entreprises à leur égard, lesquelles incluent les services écosystémiques et autres concepts analogues ; de jauger les critères et les indicateurs permettant de mesurer cette dépendance et ces conséquences ; d'examiner les possibles moyens d'action des entreprises et des autres parties, notamment les gouvernements, le secteur financier et la société civile, qui interagissent avec les entreprises.

### B. Fondements

2. La participation des entreprises et du secteur financier aux efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et réaliser la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ainsi que d'autres engagements liés à la biodiversité. Les différents secteurs d'activité dépendent et bénéficient de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations de différentes manières et à des degrés divers et ont tout un éventail d'incidences positives et négatives sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

3. Une meilleure compréhension et une meilleure prise de conscience concernant les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et la dépendance des entreprises à leur égard, ainsi que de meilleurs concepts et méthodologies, dont des outils pour mesurer et faire connaître cette dépendance et ces conséquences, sont importants pour permettre aux entreprises de comprendre les risques (physiques, transitoires et systémiques) et les opportunités, ainsi que d'évaluer et de suivre leur progression. Une meilleure compréhension et une communication systématique des informations sont importantes pour promouvoir la responsabilité publique et la transparence, élargir les connaissances des consommateurs relatives à la dépendance et aux conséquences, créer un environnement politique favorable, informer les agences de réglementation et orienter les décisions de financement et les investissements. Des initiatives ont vu le jour qui soutiennent ces efforts, mais les approches sont contradictoires, les lacunes nombreuses et aucune norme n'a été fixée pour traiter les conséquences sur la biodiversité et la dépendance à son égard, les conséquences cumulatives et les conséquences indirectes résultant des chaînes d'approvisionnement, du commerce ou des effets de substitution.

4. La cohérence de la communication d'informations sur la dépendance et les conséquences découlant de facteurs propres aux régions et aux entreprises permet de comparer la performance des entreprises dans le temps par rapport aux buts et objectifs liés à la biodiversité, ainsi que de comparer les différents acteurs et activités. Des paramètres et des indicateurs validés, normalisés et propres au secteur sont importants pour assurer une gouvernance environnementale efficace, transparente et solide.

### C. Calendrier et couverture géographique

5. L'évaluation aura une portée mondiale et abordera des questions liées à tous les grands secteurs et types d'entreprises. Les adaptations et applications régionales, accompagnées d'exemples tirés du passé et du présent, seront également examinées.

6. L'évaluation sera réalisée sur une période de deux ans.

## D. Approche méthodologique

7. Le rapport d'évaluation comprendra un résumé à l'intention des décideurs et six chapitres, chacun comportant un résumé analytique des résultats les plus utiles pour les décideurs des secteurs tant public que privé. L'évaluation portera également sur les principales lacunes en matière de connaissances, de méthodologies et de normes de communication des informations.
8. L'évaluation s'appuiera sur les publications scientifiques, les savoirs autochtones et locaux et la documentation grise, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme<sup>1</sup>, y compris les évaluations et rapports utiles de la Plateforme ou autres documents établis par des initiatives existantes de communication des informations, ainsi que par des entités publiques et privées. L'évaluation présentera des études de cas pertinentes à différentes échelles, selon qu'il conviendra.
9. L'évaluation sera conforme au cadre conceptuel de la Plateforme<sup>2</sup>.
10. Les travaux seront menés par une équipe d'experts hautement interdisciplinaire, comprenant des praticiens spécialisés dans les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et la dépendance des entreprises à leur égard dans différents secteurs d'activité (formels et informels), tels que la sylviculture, l'agriculture et les systèmes alimentaires, la pêche en mer et en eau douce et autres utilisations des espèces sauvages, l'eau, le tourisme, les produits pharmaceutiques, l'énergie, les infrastructures et l'extraction minière. L'équipe d'experts sera issue d'horizons divers, par exemple le monde académique, le monde des affaires et l'industrie, l'administration publique et la société civile, et représentera un large éventail de disciplines, telles que la comptabilité, la climatologie, l'écologie, l'économie, la finance, les études de genre, l'hydrologie, le droit, l'étude de la gestion, la conception et l'ingénierie, la santé publique et l'évaluation des risques. L'équipe interdisciplinaire s'appuiera sur diverses sources de connaissances, par exemple les connaissances commerciales et financières, les connaissances en matière de politiques gouvernementales et de réglementation, les savoirs autochtones et locaux, ainsi que les connaissances et l'expertise relatives aux sciences naturelles et sociales.
11. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données soutiendra les experts dans leurs travaux sur les données et les informations et dans leur recensement des lacunes en matière de connaissances et elle encouragera, une fois l'évaluation approuvée, la production de connaissances tendant à combler les lacunes recensées<sup>3</sup>.
12. La prise en considération et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation seront conformes à l'approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux<sup>4</sup> dans les travaux de la Plateforme et aux orientations pertinentes concernant sa mise en œuvre fournies par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux<sup>5</sup>.
13. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités soutiendra l'élaboration et l'adoption de l'évaluation, conformément à l'objectif 2 relatif au renforcement des capacités du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 et au plan glissant en matière de renforcement des capacités<sup>6</sup>.
14. L'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques œuvrera pour recenser et évaluer les outils et cadres stratégiques utiles et pour accroître la pertinence de l'évaluation en vue de l'élaboration de politiques et par rapport aux entreprises, ainsi que son utilisation dans la prise de décisions, une fois approuvée<sup>7</sup>.
15. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles soutiendra l'utilisation de modèles et de scénarios pour évaluer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité, ainsi que le recours à des approches transformatrices pour de meilleurs résultats concernant la biodiversité et les entreprises.

<sup>1</sup> Voir décisions IPBES-3/3 et IPBES-4/3.

<sup>2</sup> Voir décision IPBES-2/4, annexe, et décision IPBES-5/1, section III, par. 9.

<sup>3</sup> Les mandats des équipes spéciales pourraient faire l'objet de modifications à la dixième session de la Plénière.

<sup>4</sup> Figurant dans la décision IPBES-5/1, annexe II.

<sup>5</sup> Les mandats des équipes spéciales pourraient faire l'objet de modifications à la dixième session de la Plénière.

<sup>6</sup> Les mandats des équipes spéciales pourraient faire l'objet de modifications à la dixième session de la Plénière.

<sup>7</sup> Les mandats des équipes spéciales pourraient faire l'objet de modifications à la dixième session de la Plénière.

16. Coordination et facilitation seront assurées entre cette évaluation, l'évaluation des interdépendances et l'évaluation du changement transformateur, afin d'encourager les synergies et la complémentarité et d'éviter une duplication de la portée et des travaux.
17. Le résumé à l'intention des décideurs des secteurs tant public que privé sera disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et imprimé sur demande, sous réserve des ressources disponibles.
18. La taille du résumé à l'intention des décideurs devra être inférieure à 8 500 mots environ (information fournie à titre indicatif)<sup>8</sup>. Des limites pour le nombre de mots sont également fournies pour chaque chapitre dans la section II ci-dessous.
19. La communication et la sensibilisation seront assurées dès le début de l'évaluation et tout au long de son déroulement, afin de susciter l'engagement de la communauté du savoir au sens large et des utilisateurs finaux de l'évaluation.
20. Un appui technique sera fourni par un groupe d'appui technique, lequel travaillera en étroite collaboration avec les groupes d'experts produisant d'autres évaluations de la Plateforme et avec les équipes spéciales de la Plateforme et leurs groupes d'appui technique respectifs.

## II. Aperçu des chapitres

21. **Chapitre 1 : Planter le décor.** (*Longueur suggérée : environ 10 200 mots*) Le chapitre 1 décrit le but de l'évaluation et le public visé. Il présentera les questions à évaluer dans les chapitres suivants et examinera les liens entre cette évaluation et les autres évaluations pertinentes de la Plateforme, ainsi que la manière dont cette évaluation s'inscrit dans le cadre conceptuel de la Plateforme et dans la réalisation de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité et des objectifs de développement durable.
22. Le chapitre 1 présentera également une typologie des différents secteurs d'activité, qui couvrira les secteurs économiques tant formel qu'informel et sera utilisée tout au long de l'évaluation, en se référant aux typologies existantes. Il présentera la structure de la relation entre les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et la dépendance des entreprises à leur égard, mais laissera aux chapitres suivants le soin de développer pleinement les typologies de dépendance (chapitre 2) et de conséquences (chapitre 3). Il mettra en exergue les questions clefs et définira les termes importants dans le contexte de leur utilisation dans l'évaluation, par exemple, le terme « dépendance directe et indirecte ».
23. **Chapitre 2 : En quoi les entreprises dépendent-elles de la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*) Le chapitre 2 décrit les différentes manières dont les entreprises dépendent de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, tout en soulignant les synergies et les compromis potentiels avec d'autres objectifs sociétaux. Il présentera des exemples concrets de dépendance tant qualitative que quantitative et décrira comment la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité peuvent fournir des avantages et ouvrir des perspectives pour la durabilité à long terme des entreprises, de la société et de l'environnement, et comment la perte de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations génère des risques pour les entreprises, la finance et la société. Il fournira également une typologie de la dépendance des entreprises de différents types et tailles à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Ce chapitre décrira les différentes méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour déterminer la dépendance et l'interdépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il établira les caractéristiques communes de ces approches, les différences importantes en matière de cadrage et de définitions, les exigences en matière de données et les ensembles communs de données, leur utilisation à ce jour et les implications pour la prise de décisions par les entreprises, les investisseurs, les consommateurs, les gouvernements et la société civile.
24. Le chapitre 2 présentera également les questions qui se posent lors de la caractérisation de la dépendance, comme la caractérisation de la dépendance directe et indirecte, la dépendance qui apparaît le long d'une chaîne d'approvisionnement, la manière dont la dépendance est influencée ou créée par

<sup>8</sup> Les limites suggérées pour le résumé à l'intention des décideurs, ainsi que pour les chapitres de l'évaluation, sont exprimées en nombre de mots. Elles excluent les citations de texte, les chiffres et les tableaux. À titre d'information, une page modèle contenant deux colonnes de texte compte quelque 850 mots. Les limites indiquées pour le résumé à l'intention des décideurs et pour les chapitres correspondent donc au nombre de pages modèles suivant : résumé à l'intention des décideurs : 10 pages ; chapitre 1 : 12 pages ; chapitre 2 : 15 pages ; chapitre 3 : 15 pages ; chapitre 4 : 24 pages ; chapitre 5 : 18 pages ; chapitre 6 : 24 pages.

les politiques et les réglementations, le comportement des consommateurs, les échelles spatiales et temporelles de la dépendance, les conflits potentiels entre la dépendance à l'égard des contributions de la nature aux populations, la conservation et la restauration de la biodiversité, et les manières de traiter les questions de justice environnementale, d'égalité et d'équité soulevées par la dépendance.

25. **Chapitre 3 : En quoi l'activité des entreprises a-t-elles des conséquences sur la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*) Le chapitre 3 examinera les formes que prennent les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, en tenant compte des facteurs directs et indirects qui entraînent ces conséquences. Il abordera les définitions, les concepts et la nature des conséquences, en créant une typologie de ces dernières. Il définira en quoi les conséquences sont liées à la dépendance, aux risques et aux opportunités et comment elles s'articulent par rapport aux populations autochtones et aux communautés locales. Il décrira la portée des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et démontrera qu'il importe de disposer de méthodologies et autres outils fiables pour évaluer les conséquences.

26. Le chapitre 3 décrira les méthodes et approches permettant d'évaluer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, dont les approches et scénarios quantitatifs, qualitatifs, fondés sur des données indirectes et spatialement explicites. Il recensera les caractéristiques communes de ces méthodologies et leurs différences et examinera les implications desdites différences pour la prise de décisions. Ce chapitre décrira le cheminement des conséquences sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations via des facteurs tant directs qu'indirects, ainsi que les meilleures estimations des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

27. Le chapitre 3 abordera également la question de la caractérisation des conséquences, qui pourrait inclure la création de références ou d'objectifs à l'aune desquels les différents types de conséquences seraient évalués ; les possibles points de basculement ; les limites de l'évaluation des conséquences ; l'exploitation non durable des ressources naturelles ; les conséquences cumulatives ou conjointes ; les conséquences positives, négatives, directes et indirectes ou induites ; et l'attribution des conséquences. Les exigences en matière de données, la nécessité de disposer de séries de données communes et l'analyse de sensibilité seront également examinées. Ce chapitre évaluera en outre l'utilité des approches actuellement utilisées par les entreprises pour recenser les conséquences de leur activité.

28. **Chapitre 4 : Cadres, paramètres et indicateurs permettant de mesurer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et la dépendance des entreprises à leur égard.** (*Longueur suggérée : environ 15 300 mots*) Le chapitre 4 fera fond sur les chapitres 2 et 3 en évaluant le statut des cadres, des paramètres et des indicateurs pertinents pour décrire les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et la dépendance des entreprises à leur égard. Ce chapitre présentera un inventaire des cadres, paramètres et indicateurs des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et de la dépendance des entreprises à leur égard, dont une évaluation de leur solidité scientifique. Il examinera également les principales lacunes des cadres, paramètres et indicateurs applicables, élaborera une typologie pour ces cadres, paramètres et indicateurs, assortie de définitions utiles, et présentera des outils pour leur évaluation.

29. Le chapitre 4 évaluera également la manière dont les différents cadres, paramètres et indicateurs caractérisent les questions telles que les facteurs directs et indirects, les conséquences cumulatives, les échelles spatiales et temporelles (court et long terme), le paramètre unique par opposition aux ensembles de paramètres et d'indicateurs, l'échelle applicable (site, paysage, entreprise, portefeuille, produit, chaîne d'approvisionnement et chaîne de valeur), l'objectif et le public (gestion contre divulgation et interne contre externe) et les différentes méthodes d'évaluation (dont les méthodologies des populations autochtones et des communautés locales), en se référant aux travaux de l'évaluation des valeurs par la Plateforme. Reconnaissant qu'il est difficile de mesurer la biodiversité et les contributions de la nature aux populations à différentes échelles spatiales et temporelles et qu'il n'existe pas de cadre, de paramètre ou d'indicateur unique adapté à tous les contextes, ce chapitre définira les critères permettant de déterminer les cadres, paramètres et indicateurs pratiques et scientifiques préférables ou adaptés selon les contextes.

30. Ce chapitre fournira également des conseils sur l'utilisation appropriée de cadres, de paramètres et d'indicateurs par les entreprises, les décideurs, le secteur financier et autres, pour mesurer les résultats des entreprises en ce qui concerne la gestion des conséquences de leur activité sur la biodiversité et de leur dépendance à son égard. Le chapitre présentera des exemples d'application de cadres, de paramètres et d'indicateurs, en soulignant les défis associés à leur utilisation, notamment les

conséquences cumulatives et les points de basculement, le coût des mesures, l'accessibilité des données et les lacunes en matière de données et de connaissances.

31. Le chapitre 4 illustrera également la manière dont les différents cadres, paramètres et indicateurs s'inscrivent dans le cadre conceptuel de la Plateforme et montrera comment différents cadres, paramètres et outils sont utilisés pour évaluer la contribution des secteurs d'activité aux objectifs de développement durable, à la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité et au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

32. **Chapitre 5 : Les entreprises en tant qu'acteurs clés du changement : possibilités d'action pour les entreprises.** (*Longueur suggérée : environ 20 400 mots*) Le chapitre 5 traitera du rôle et de la responsabilité des entreprises dans les changements transformateurs pour un avenir durable. Il décrira à la fois les défis et les possibilités d'action pour les entreprises de divers secteurs, en se fondant sur la typologie des secteurs tirée du chapitre 1. Il comprendra une discussion sur les principaux obstacles, comme les lacunes dans les connaissances et les données, et sur les moyens de les surmonter par l'adoption de meilleures pratiques, la collaboration, le renforcement des capacités, le financement et l'échange d'informations. Il examinera l'influence des paramètres et des indicateurs traités au chapitre 4 concernant les résultats durables pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

33. Le chapitre 5 se penchera également sur le rôle et l'efficacité de diverses approches visant à promouvoir les changements, notamment les systèmes de certification, les normes de conformité, la hiérarchie des mesures d'atténuation, les orientations sectorielles, les meilleures pratiques de gestion, les systèmes innovants de comptabilité environnementale ou de biodiversité, les nouveaux modèles commerciaux et les nouvelles technologies. Ce chapitre examinera également les synergies entre les approches, ainsi que les preuves indiquant que les effets globaux des combinaisons d'approches soutiennent efficacement la réalisation de changements transformateurs. Ce chapitre fournira des exemples de collaboration au sein d'associations industrielles, entre chaînes d'approvisionnement, avec les populations autochtones et les communautés locales, ainsi que sur les plans sectoriel et intersectoriel entre entreprises qui favorisent la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il étudiera également la manière dont les approches axées sur la durabilité (telles que l'économie verte circulaire et le commerce et l'innovation durables) et les actions des entreprises influencent les normes sociales, les modes de consommation et de production et les politiques publiques, ainsi que l'effet, positif ou négatif, de cette influence sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

34. Le chapitre 5 mettra en exergue les principales possibilités dont disposent les entreprises (par secteur) pour améliorer leurs résultats, notamment le rôle de la responsabilité et de la reddition de comptes, et mieux s'aligner sur les engagements internationaux en matière de développement durable et de biodiversité.

35. **Chapitre 6 : Créer un environnement favorable aux entreprises : possibilités d'action pour les gouvernements, le secteur financier et la société civile.** (*Longueur suggérée : environ 20 400 mots*) Le chapitre 6 évaluera ce que les gouvernements, le secteur financier et la société civile, y compris les consommateurs, peuvent faire pour faciliter et catalyser dans le secteur des affaires un changement significatif tendant à préserver la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Les entreprises opèrent dans un contexte sociétal et juridique élargi et peuvent influencer sur les politiques gouvernementales, les processus institutionnels, les normes culturelles, les politiques et incitations financières et les permis d'exploitation et être influencées par ceux-ci.

36. Le chapitre 6 mettra également en exergue les moyens par lesquels les gouvernements nationaux et les organisations internationales peuvent réformer les politiques actuelles ou en adopter de nouvelles aux fins de créer des incitations positives à l'amélioration de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et de réduire les incitations négatives. Il abordera également le rôle que les gouvernements peuvent jouer dans la conception des infrastructures, la réglementation, le suivi et les marchés publics à l'appui de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations.

37. Le chapitre 6 étudiera l'influence du secteur financier sur les entreprises, ainsi que celle des différents types d'institutions financières via le fonctionnement des marchés de capitaux, l'influence des créanciers et des investisseurs (directement ou par le biais des marchés d'actionnaires), l'influence du secteur de l'assurance, l'influence des analystes financiers et la question de savoir si le secteur financier tient compte de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations dans ses opérations. Ce chapitre évaluera également un certain nombre d'approches existantes visant à réduire les conséquences négatives et à promouvoir les conséquences positives sur la biodiversité, comme la



notation de la gouvernance sociale environnementale, les fonds d'impact et d'engagement et l'application de filtres d'exclusion.

38. Le chapitre 6 décrira le rôle des organisations non gouvernementales, des populations autochtones, des communautés locales et des consommateurs dans le suivi du comportement des gouvernements et des entreprises et dans la sensibilisation à la dépendance des entreprises, aux conséquences de leur activité et aux risques associés à la perte de biodiversité. Il recensera également des exemples de partenariats multipartites (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et monde académique) encourageant l'action des entreprises en faveur de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations.

### III. Calendrier

39. Le tableau ci-dessous présente le calendrier général de l'évaluation.

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
<b>2022</b>	
Troisième trimestre	La Plénière, à sa neuvième session, qui se tiendra du 3 au 9 juillet 2022, sera invitée à approuver la réalisation de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité et à prier le secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles qui s'imposent pour mettre en œuvre l'appui technique requis pour que l'évaluation puisse débuter après sa dixième session (prévue en avril ou mai 2023).
Troisième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire demande, par l'intermédiaire du secrétariat, la nomination d'expert(e)s, dont des praticien(ne)s du secteur financier et des entreprises, par les gouvernements et autres parties prenantes.
Troisième et quatrième trimestres	Le Groupe d'experts multidisciplinaire désigne les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les éditeur(trice)s-réviseur(se)s de l'évaluation, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d'expertise.
Fin du quatrième trimestre	La décision de sélection est communiquée aux candidat(e)s.
<b>2023</b>	
Deuxième trimestre	Réunion du comité de gestion (coprésident(e)s, membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire affectés par ces organes à l'évaluation) pour planifier la première réunion des auteur(trice)s et les réunions préparatoires en ligne, pour que le groupe d'experts prépare le lancement de l'évaluation.
Troisième trimestre	Première réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
<b>2024</b>	
Premier au troisième trimestre	Élaboration de la première version des chapitres et des grandes lignes du résumé à l'intention des décideurs.
Fin du premier trimestre	Atelier de rédaction pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Deuxième trimestre	Première évaluation externe (8 semaines) – les projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs sont mis à la disposition des gouvernements et des experts pour examen.
Troisième trimestre	Deuxième réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Troisième trimestre	Immédiatement après la deuxième réunion des auteur(trice)s, une réunion sera organisée pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.

---

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
<b>2025</b>	
Début du premier trimestre	Évaluation externe du résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième trimestre	Atelier en ligne de rédaction pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteurs principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Troisième trimestre	Les auteur(trice)s mettent au point les projets de chapitres et le projet de résumé à l'intention des décideurs.
Troisième trimestre	Évaluation finale (6 semaines) – la version finale des projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs est mise à la disposition des gouvernements pour examen.
Début du quatrième trimestre	Examen par la Plénière, à sa douzième session, du résumé à l'intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation.
Quatrième trimestre	Activités de communication en lien avec l'évaluation.

---